

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le lundi 17 août 2020, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Sophie Beaudoin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale et Louise Pelletier, greffière.

Sont absentes : Mesdames Francine Fortin, mairesse
Madeleine Lefebvre, conseillère

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Sophie Beaudoin, mairesse suppléante, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2020-08-345 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

R2020-08-346 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2020

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 juillet 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

R2020-08-347 COMPTES FOURNISSEURS – JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs pour les activités financières pour le mois de juillet 2020 s'élève à 336 150,62 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 E 0024 a une retenue de 3 995,38 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 X 0003 est au crédit de 1 773,09 \$;

17-08-2020

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes fournisseurs ci-haut mentionnés, pour un montant de 333 928,33 \$;
- et que les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes fournisseurs.

ADOPTÉE

R2020-08-348 PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki travaille actuellement sur un projet de construction d'un jeu d'eau extérieur et d'un bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux à effectuer répond aux exigences dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire bénéficier de l'aide financière du programme et s'engage financièrement à déboursier les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser Mme Karine Alie Gagnon, directrice générale :

- à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour le projet de construction d'un jeu d'eau extérieur et d'un bloc sanitaire;
- et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

ADOPTÉE

R2020-08-349 CONTRAT DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités à la bibliothèque municipale, la Ville de Maniwaki a besoin d'acquérir cinq nouveaux postes de travail et un pare-feu;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Services financiers Lenovo offre une solution de location d'équipements pour une période de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette solution est avantageuse pour la Ville, car elle permet de répartir le coût sur une période de quatre (4) ans;

17-08-2020

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter l'offre de la compagnie Services financiers Lenovo pour la location d'équipements informatiques au montant de 198,01 \$ plus taxes par mois pour une période de 48 mois pour la somme totale de 9 504,48 \$;
- d'autoriser la trésorière à signer le contrat de location, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;
- et que les fonds disponibles à cette fin soient attribués au poste budgétaire 02-770-00-517.

ADOPTÉE

R2020-08-350 DIABÈTE MONT-LAURIER – DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme "Diabète Mont-Laurier" a obtenu l'autorisation de "Diabète Québec" d'agrandir son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les territoires qui seront désormais desservis par l'organisme sont ceux de la MRC d'Antoine-Labelle et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, soit de Rivière-Rouge à Low;

CONSIDÉRANT QU' afin que les gens puissent s'identifier à cet organisme, le nouveau nom retenu sera "*DIABÈTE DES DRAVEURS*";

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau nom reflète les deux villes Centres du nouveau territoire, soit Mont-Laurier et Maniwaki, qui arborent fièrement chacune une statue du Draveur qui représente si bien historiquement les deux régions;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande l'autorisation à la Ville de Maniwaki d'utiliser le nouveau nom « *DIABÈTE DES DRAVEURS* », ainsi que l'image de sa sculpture comme identifiant du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Richard appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser l'organisme "*Diabète Mont-Laurier*" à changer son nom pour "*DIABÈTE DES DRAVEURS*" et à utiliser l'image de la sculpture pour identification.

ADOPTÉE

17-08-2020

VARIA

Aucun point ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

R2020-08-351 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement de procéder à la levée de cette séance ordinaire à 19h38.

ADOPTÉE

Sophie Beaudoin,
Mairesse suppléante

Louise Pelletier, greffière